

## Compte rendu du conseil d'UFR du 24 septembre 2024

Etaient présent.e.s :

Magali Bessone, Nicolas Bestauros, Balthazar Borry, Ambre Bringazen, Michel Delattre, Franck Fischbach (invité), Mathieu Frèrejouan, Sylvia Giocanti, Isma Halidi, Shane L'utile, Eric Marquer, Ouafae Padovani, Pierre-Yves Quiviger, Paul Rateau, Céleste Rouyer, Ayse Yuva

Avaient donné procuration :

Christophe Grellard (à Pierre-Yves Quiviger), Sandra Laugier (à Magali Bessone), Stéphane Marchand (à Mathieu Frèrejouan), Pierre-Marie Morel (à Pierre-Yves Quiviger)

Le conseil s'est réuni dans la salle de lecture de la bibliothèque Cuzin de 16h à 18h30.

### 1. Informations.

PY Quiviger fait le point sur les vacances de postes dans l'administration de l'UFR. Après le départ de Johanna Romon fin août, le poste de responsable administratif va être occupé par Stéphane Jourdin, dans le courant du mois d'octobre. Stéphane Jourdin a déjà occupé cette fonction il y a quelques années. Le poste de gestion de la scolarité de master 1 est vacant depuis mai – il sera occupé à partir du 1<sup>er</sup> novembre par Clovis Rimbault.

Parmi les enseignants-chercheurs, deux supports sont susceptibles d'être pourvus à la rentrée 2025 : celui de Katia Genel, suite à son élection comme PU à Nanterre et celui de Bertrand Binoche (retraite prévue pour la rentrée 2025). La demande a été portée d'une ouverture de ces deux postes au concours pour la rentrée 2025.

Des changements aussi au sein du conseil d'UFR : Isabelle Aubert a présenté sa démission – il faudra donc élire un.e représentant.e du rang B, l'élection aura probablement lieu en même temps que celle du second représentant du personnel administratif (suite au départ de Johanna Romon), soit en janvier 2025. Un nouveau suppléant pour le représentant de l'APPEP fait son entrée au conseil, Michel Delattre. Il faut aussi remplacer Vincent Sullerot, démissionnaire (incompatibilité d'emplois du temps) – le nom de Valérie Gérard est proposé. PY Quiviger indique qu'il a aussi sollicité les enseignants non-titulaires (contractuel.le.s et chargé.e.s de cours) pour qu'un.e binôme titulaire/suppléant soit désigné pour les représenter : à ce jour il n'a pas reçu de réponse.

Un bref bilan de la rentrée est fait ; il est rappelé que les groupes de L3 sont plafonnés à 55 étudiant.e.s, ce qui est déjà trop pour certaines salles (Lalande, par exemple) et que les enseignants ne doivent pas accepter des étudiant.e.s supplémentaires. Les élu.e.s étudiant.e.s signalent que certain.e.s étudiant.e.s de L1 ignorent le départ à La Chapelle pour leur seconde année. Sylvia Giocanti et PY Quiviger rappellent qu'ils l'ont dit à plusieurs reprises lors de la pré-rentrée à Tolbiac et que ce point figure sur la présentation de Sylvia Giocanti, disponible en ligne.

Enfin, le dispositif d'aide aux projets portés par les étudiant.e.s de master est reconduit, pour le même montant à répartir (5000 euros). Les projets devront être portés par au moins 2 étudiant.e.s. et devront être déposés avant le 20 octobre.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 25 juin 2024.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après de légères corrections formelles.

3. Liste des chargé.e.s de cours.

La liste est approuvée à l'unanimité.

4. Montant des primes pour responsabilités pédagogiques.

Le montant des primes ainsi que la liste des bénéficiaires sont adoptés à l'unanimité. Les heures concernées seront intégrées au service sur OSE par Rose-Marie Edwiges.

5. Matières à choisir en cas d'ouverture de groupes supplémentaires en L3.

Dans le cas où des groupes de L3 pourraient être créés en juin prochain (par exemple pour accueillir des élèves de khâgne autorisés à cuber, inscrits en cumulatif mais en surnombre par rapport à nos capacités d'accueil), il convient de déterminer quels groupes devraient être ouverts. Les matières concernées seraient alors : Philosophie générale, Histoire de la philosophie, TPLE (un seul semestre), Philosophie morale et politique, Esthétique, Philosophie du droit.

6. Règlement des études

Les règlements des études pour la licence de philosophie, le master de philosophie et le master études sur le genre sont adoptés à l'unanimité.

7. Questions diverses.

La possibilité d'accueillir tous les étudiant.e.s diplômés de master 2 de philosophie de Paris 1 en préparation à l'agrégation est évoquée. PY Quiviger objecte que le nombre de places n'est pas extensible (si on augmente trop le nombre de préparatoires, il devient difficile de trouver des collègues pour faire les cours et corriger les copies) et que cela reviendrait à donner la priorité à tout étudiant de Paris 1 sur d'autres étudiants, parfois excellents, venant d'ailleurs, y compris d'établissements où on ne prépare pas à l'agrégation. Il semble par ailleurs qu'il soit difficile de discuter ce point en l'absence de la responsable de la préparation à l'agrégation. Il est proposé d'inviter Pauline Nadrigny à un conseil ultérieur pour qu'elle évoque les critères de recrutement des préparatoires.

Sylvia Giocanti indique que le 17 octobre à 19h00 aura lieu, en ligne, une rencontre avec deux anciens étudiants de philosophie qui se sont tournés vers d'autres métiers que l'enseignement et la recherche. Cette rencontre est ouverte à tous les étudiant.e.s de l'UFR.

Enfin, il est rappelé que le conseil de juin a décidé que serait adopté à l'automne un texte normant les sujets donnés aux étudiant.e.s en licence, en fonction des matières. Mathieu Frèrejouan doit recueillir les propositions des responsables de matières pour qu'un texte puisse être adopté au conseil d'octobre.

*Compte rendu adopté par le conseil du 15 octobre 2024*